Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

ÉCOPHYTO
RÉDUIRE ET AMÉLIORER L'UTILISATION DES PHYTOS

Le plan Ecophyto à La Réunion

Comité Régional d'Orientation et de Suivi (CROS) du plan Ecophyto à La Réunion

Séance plénière du 6 avril 2016

La Réunion

ÉCOPHYTO DOM
RÉDUIRE ET AMÉLIORER L'UTILISATION DES PHYTOS

agriculture.gouv.fr
alimentation.gouv.fr

Ordre du jour

Heure	Thématique	Intervenants
9h30	Ouverture de Séance	DAAF / SALIM
9h35	Historique et contexte	
9h45	Actions de communication 2015	Chambre agriculture CIREST FDGDON EPL St Paul
10h35	Discussion	Participants
10h45	Présentation Bilan Ecophyto I : faits marquants	DAAF / SALIM
11h00	Discussion	Participants
11h10	Présentation Ecophyto II : nouvelles orientations	DAAF / SALIM
11h25	Discussion	Participants
11h35	Mise œuvre Ecophyto II : Feuille de route	DAAF / SALIM
11h50	Discussion	Participants
12h00	Conclusion de la séance	DAAF / SALIM

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

ÉCOPHYTO
RÉDUIRE ET AMÉLIORER L'UTILISATION DES PHYTOS

Historique et enjeux

Grenelle de l'environnement → Ecophyto 2018

- **Réduire de 50%** l'utilisation des produits phytopharmaceutiques (PPP) dans un délai de 10 ans, si possible
- **Sécuriser** leur utilisation, réduire les risques

Directive 2009/128 « utilisation des pesticides compatible avec le développement durable »

Décret n°2011-1325, le 20 octobre 2011 : certification

Plan agro-écologique pour la France (2012) : Ecophyto renforcé et rénové

Bilan à mi parcours (2014) → Réévaluation : **Ecophyto II (2015)**

9 axes de travail, 120 actions

Historique et enjeux

Un contexte phytosanitaire difficile :

- une situation insulaire en milieu tropical
- une production végétale très diversifiée
- une pression parasitaire forte
- de nombreux usages mal ou peu pourvus
- peu de solutions alternatives disponibles

Historique et enjeux

Avec des enjeux majeurs

- socio-économiques : projet filières, production locale
- sanitaires et alimentation : qualité / quantité, import / SBT
- environnementaux : eau, parc national, réserve marine
- Projet agro-écologique pour la France

Historique et enjeux

Dès 2008 une mobilisation des acteurs locaux :

- **Agriculteurs** et groupements de producteurs
- **Instituts** techniques, conseil, recherche
- **Formation** : Lycées agricoles, 5 centres « Certiphyto »
- **Administrations** : DAAF, DEAL, ANSES, ARS-OI
- Office de l'eau, distributeurs phytos, associations / syndicats

Pilotage / DAAF et Animation / Chambre agriculture

Depuis 2010, un plan régional structurant pour :

- réduire et mieux utiliser les phytos : **sécurisation**
- assurer le **continuum** Recherche-Développement-Transfert
- optimiser la phase d'appropriation : **formation**

Actions de communication 2015

Chambre d'agriculture de La Réunion – eRcane	**Guide sur les méthodes de maîtrise des adventices de la canne à sucre**
FDGDON	**Guide vidéo sur les bonnes pratiques et les solutions alternatives adaptées localement**
FDGDON	**Guide d'entretien des espaces public sur les bonnes pratiques et les solutions alternatives adaptées à la Réunion**
CIREST	**Jardinage au naturel et zéro phyto**
EPLEFPA de Saint-Paul	**Journée « Produisons autrement » avec le plan Ecophyto à La Réunion**
Chambre d'agriculture de La Réunion	**Ré-édition du guide technique GAMOUR**

Enveloppe régionale annuelle

Présentation du Bilan Ecophyto I

ÉCOPHYTO PIC Le portail de la protection intégrée des cultures

ÉCOPHYTO DEPHY Réseau de Démonstration, Expérimentation et Production de références sur les systèmes économes en pHYtosanitaires

Bulletin de santé du végétal ÉCOPHYTO

ÉCOPHYTO ZNA RÉDUIRE ET AMÉLIORER L'UTILISATION DES PHYTOS

ÉCOPHYTO DOM RÉDUIRE ET AMÉLIORER L'UTILISATION DES PHYTOS

Bilan Ecophyto I

Faits marquants

- **Baisse de 6 %** entre 2009 et 2014 (moyenne triennale)

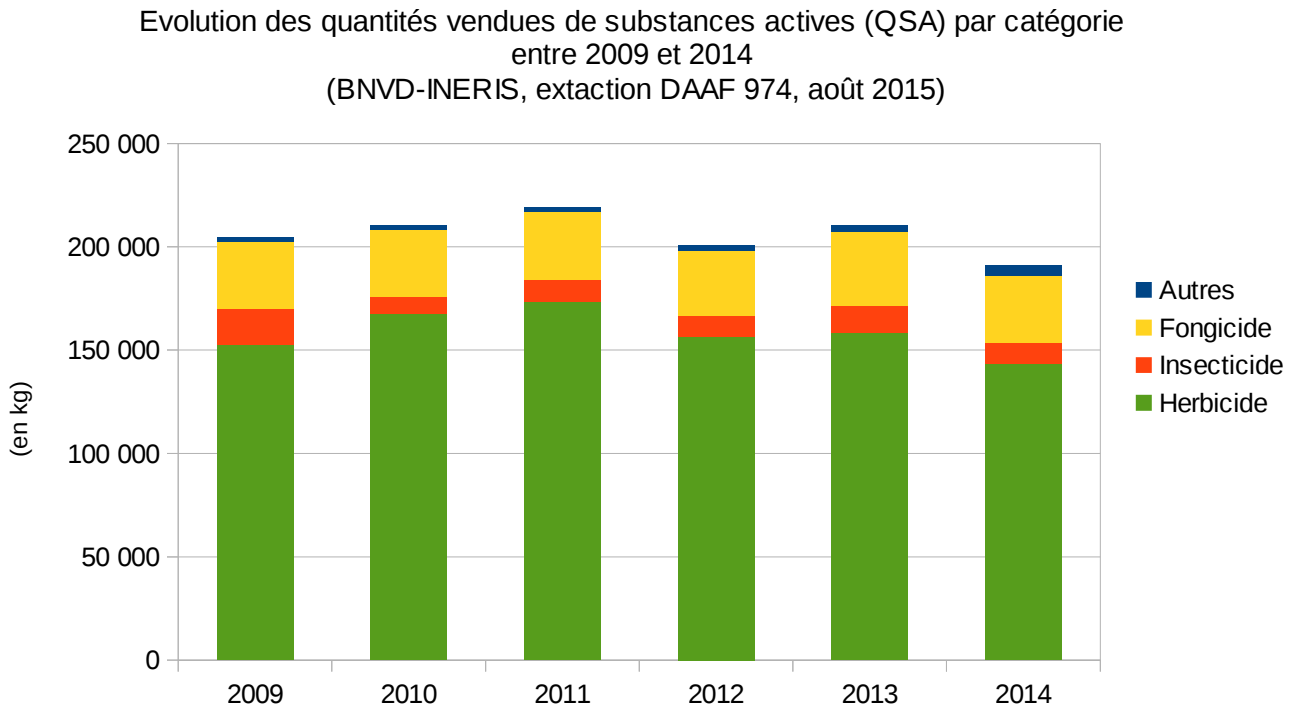

=> Changements des pratiques ?

Bilan Ecophyto I

Canne à sucre

- Baisse de **44 %** l'IFT H entre 2010 et 2014 (DEPHY Ferme)

- Projet TrapoH
- Projet Magecar
- Projet Ecocanne
- Réseau DEPHY Expé (CanecoH)
- Réseau DEPHY Fermes
- Lycées agricoles
- RITA « Canne à sucre »

=> Bonnes pratiques de désherbage de la canne à sucre

Bilan Ecophyto I

Mangue

- Baisse de **50 %** l'IFT entre 2012 et 2014 (DEPHY Ferme)

- Projet Biophyto (2012-2014)
- Projet Biophytomang² (2015)
- Programme expé usages mineurs
- Réseau DEPHY Fermes
- Lycée agricole St Paul
- RITA « Végétal » - UMT SPAT
- Formation CUQP / PAEC
- MAEC

=> Livre sur protection agro-écologique des cultures

Bilan Ecophyto I

Autres faits marquants :

- 6 700 certiphyto dont + de 5 500 agriculteurs (5 centres)
- Réseau d'épidémio-surveillance : 72 ON suivis, 4 filières, bsv-reunion
- Programme expé interDOM : 2 structures locales BPE, n^{elle} AMM
- Collectes EVPP / PPNU : 5,4 t et 1,8 t
- Projet en ZNA : mobilisation, communes pilotes, charte
- Actions com' : guides, séminaires, vidéo, journées démo
- Guide tropical : Guide pratique de conception de systèmes de cultures tropicaux économes en PPP
- Projets de recherche et développement en cours : Alisa, AttractMyFly, Agrum'aide, Biopipper, AnanaBIO, Ecoverger...)

Bilan Ecophyto I

Freins

- Financement : Circuits de conventionnement
- Usages mineurs : investissement des firmes
- Coordination difficile projet multipartenarial
- Cibles : sensibilisation large agriculteurs et apprenants
- Manque synergie pouvoirs publics et collectivités
- Fonctionnement du Réseau d'épidémio-surveillance
- Multiplicité de sources de financement et de réseaux

Bilan Ecophyto I

Leviers

- Réseaux organisés (DEPHY, RES, Expé UM, RITA, UMT SPAT, Coop. régionale, interDOM, réseaux de références)
- Formation des producteurs et Programme de formation initiale et continue « enseigner à produire autrement »
- Plates-formes démonstration/diffusion : DEPHY, EcophytoPIC
- MAEC (épaillage, couvert végétal, lutte bio, AB), GIEE
- Bio fabrique auxiliaires et produits de biocontrôle
- Action 27 et sous-actions du plan Ecophyto II
- **ETP Structuration / Transfert : coordination**

Discussion

Présentation du plan Ecophyto II

Historique et enjeux

- Directive 2009/128/CE : bilan à mi-parcours

- La réduction de l'utilisation, des risques et des impacts des produits phytopharmaceutiques **demeure nécessaire** au regard de l'évolution des connaissances sur leurs effets :

  - sur la santé humaine,

  - sur l'environnement : biodiversité et les services écosystémiques qui en dépendent (ex : les pollinisateurs)

⇨ Évaluation **:** mission parlementaire (D. Potier) dont visite à La Réunion en novembre 2014

⇨ **Révision du plan :** Ecophyto II

Calendrier du plan Ecophyto II

- 23 décembre 2014 : rapport de D. Potier «Agro-écologie et pesticides - les champs du possible »

- 30 janvier 2015 : comité national d'orientation stratégique Ecophyto (CNOS) “les nouvelles orientations du plan”

- mai 2015 : présentation du projet Ecophyto II au comité consultatif de gouvernance (CCG) Ecophyto

- juin 2015 : consultation du public

- **26 octobre 2015 :** publication du plan Ecophyto II

- **04 novembre 2015 :** présentation de la mise en œuvre du plan Ecophyto II au CCG Ecophyto

Architecture du plan Ecophyto II

7 principes :

- maintenir le cap : - 25% 2020 et - 50% 2025
- surveiller les impacts : une vigie à 360°
- au cœur de l'agro-écologie
- l'entreprise au centre
- jouer collectif
- territorialiser
- une culture positive

Performance économique, environnementale et sociale

Architecture du plan Ecophyto II

AXE 1	**Agir aujourd'hui et faire évoluer les pratiques** (CEPP, MAEC système, AB, produits de biocontrôle, agroécologie, fermes DEPHY, agro-équipement, certiphyto)
AXE 2	**Améliorer les connaissances et les outils** pour demain et encourager la recherche et l'innovation (R&D, protection intégrée, impact sanitaires et environnementaux)
AXE 3	**Évaluer et maîtriser les risques et les impacts** (plans de surveillance eau / alimentation / air, retrait substances dangereuses, phytopharma-covigilance, lutte contre fraudes et infractions)
AXE 4	**Politiques publiques, territoires et filières** (référentiel de la protection intégrée, soutien des projets collectifs, **agro-écologie en outre mer,** couverture des risques)
AXE 5	**Accélérer la transition vers l'absence** de recours aux produits phytosanitaires dans les jardins et les espaces végétalisées et infrastructures (JEVI) : Loi Labbé, engagement des acteurs
AXE 6	**Communiquer et mettre en place une gouvernance** simplifiée (Copilotage Agriculture-environnement, commision agro-écologie, appels à projets)

La poursuite des actions structurantes

- Le principal défi est désormais **de valoriser et déployer** auprès du plus grand nombre les techniques et systèmes économes performants qui ont fait leurs preuves chez quelques uns.

- Le plan Ecophyto II consolide les **actions structurantes** de la première période du plan comme :

  - le réseau des fermes et d'expérimentation **DEPHY**,
  - le dispositif de certificat individuel **Certiphyto**,
  - les outils de diffusion d'information comme les bulletins de santé du végétal (**BSV**), **EcophytoPIC**, les **plate-formes** Jardiner autrement, ZNA-PRO / Terre Saine.

Les nouveautés en termes d'actions

- Les CEPP : certificats de produits phytopharmaceutiques pour les distributeurs

- Le soutien aux **agro-équipements** et des **outils d'aide à la décision** pour une réduction significative de l'utilisation des PPP

- La promotion et le développement du **Biocontrôle**

- La priorité à la **diffusion**, au **transfert** et à la **valorisation** des références (30 000 exploitations agricoles engagées dans l'agro-écologie)

- L'**accompagnement** de la loi Labbé et loi TECV pour les JEVI (Jardins, espaces végétalisés et infrastructures)

Les nouveautés en termes d'actions

- Une meilleure **articulation** des actions de réductions des PPP avec les autres **politiques publiques**, les enjeux des **territoires**, notamment en renforçant les moyens d'actions de l'**échelon régional**

- Favoriser l'émergence de dynamiques **collectives** et de **filières**

- Le renforcement de la **surveillance** des expositions et des mesures des impacts qui alimentera notamment le dispositif de **phytopharmacovigilance**

Ecophyto II en « outre-mer »

- **Contexte cultural spécifique**
  - Nécessité de développer des techniques spécifiques économes en produits phyto
  - Programme de recherche
  - Adaptation des outils

- **Usages peu ou mal pourvus** (taux près de 3 fois supérieur à celui observé dans l'hexagone)
  - Programme d'expérimentation interDOM
  - Projets internationaux

Ecophyto II en « outre-mer »

- **Développer les dynamiques locales :**
  - coopération régionale
  - échanges de pratiques inter-DOM
  - aider à structurer les filières
  - appui aux réseaux techniques pour diffuser les pratiques économes

- **Poursuite des travaux sur les circuits de collecte des EVPP, PPNU et PCNI**

- **Une correspondance avec les autres actions du plan :** DEPHY, recherche, agro-équipements, biocontrôle...

Ecophyto II en « outre-mer »

Action 27 : Construire avec les outre-mer une agro-écologie axée sur la réduction de l'utilisation, des risques et des impacts des PPP

27.1 : Engager un **programme d'expérimentation** sur les usages en milieu tropicaux et développer la **lutte biologique**

27.2 : Développer les connaissances et l'expérimentation sur les itinéraires techniques **alternatifs** adaptés au DOM

27.3 : Développer la **coopération** régionale et inter-DOM

27.4 : Mieux connaître les **expositions** et réduire les **risques**

27.5 : Mettre en oeuvre une **filière pérenne** pour la gestion durable des intrants en fins de vie

27.6 : Améliorer le **transfert agricole**

27.7 : Préfigurer les **CEPP** dans les DOM

Une gouvernance simplifiée

- Un **copilotage national** MAAF-MEEM
- Comité d'orientation stratégique et de suivi du plan (**COS**) :
  - ensemble des parties prenantes
  - définit les orientations du plan
  - rend un avis sur les orientations financières nationales et des appels à projets
  - fixe les modalités de mise en œuvre des actions pour une cohérence d'ensemble
  - valide composition et mandat des groupes ad hoc par action
  - nomme les pilotes d'action

Une gouvernance simplifiée

Comité scientifique et technique :

Composition : membres nommés *intuitu personae*

Rôle : suivi, conseil et prospective.

Comité scientifique d'orientation « Recherche & Innovation » dédié à la mise en œuvre de l'axe « recherche »

Au niveau régional, une gouvernance organisée par le préfet de Région, qui s'inscrit dans la gouvernance du projet Agro-Ecologie

Les nouveautés : les circuits financiers

- Source : la redevance pour pollutions diffuses (RPD)
  - Maintien des 41 M€ via l'ONEMA
  - 30 M€ supplémentaires mobilisés par les agences de l'eau à partir de fin 2016 :
    - Mobilisation locale sur la base d'instructions nationales
    - Actions clairement identifiées comme permettant une économie de phytos, en lien avec les CEPP, et déterminées par l'instance de gouvernance régionale.
- Appels à projets nationaux et régionaux

Discussion

Mise œuvre Ecophyto II

La Réunion

Mise œuvre Ecophyto II

- Présentation au CCG du 4 novembre 2015

- Mise en place de groupes de travail (Décembre 2015)

1/ La déclinaison régionale d'Ecophyto II : gouvernance régionale, cadrage national, enveloppe de 30 M€, AAP

2/ Les outils d'Ecophyto II – CEPP et indicateurs » : NODU, indicateurs de dangers, suivi

3/ Effet d'entraînement : identification/recrutement de 30 000 exploitations dans la démarche : rôle DEPHY, EcophytoPIC, mesure incitatives

Mise œuvre Ecophyto II

COS du 8 mars 2016

Demande de financement : validation en vue du CA de l'ONEMA du 16 juin 2016

CR et Synthèses des groupes de travail

- Note de circuits financiers : Ecophyto (RPD), PCAE, PDRR
- Orientations des AAP : annexe thématiques prioritaires (Action 27)
- Projet des 30 000 : action 4 Axe 1
- Note Composition du CSO R&I
- Projet de la maquette financière
- Trame pour le cadrage de la déclinaison régionale

Mise œuvre Ecophyto II

Trame pour le cadrage de la déclinaison régionale

- la gouvernance régionale,

- la méthode, le contenu et le calendrier de l'élaboration de la feuille de route régionale,

- les circuits financiers

- les modalités de mise en œuvre de l'action 4 (30 000 fermes)

⇨ Feuille de route régionale finalisée au **30 septembre 2016**

⇨ Pour 5 ans avec réajustement possible annuellement

Mise œuvre Ecophyto II

Feuille de route

- définir les objectifs et les priorités
- assurer la continuité
- définir une stratégie cohérente
- s'appuyer sur les principes nationaux (ex : réduction des herbicides, cibles indicateurs et **AAP**...)
- identifier les circuits de financement
- mobilisation des acteurs locaux

⇨ **cohérente** avec les objectifs et orientations nationales

⇨ **adaptée** aux enjeux et contextes **locaux**

⇨ Mise en place par le **Préfet** d'une instance de gouvernance

Mise œuvre Ecophyto II

Instance régionale de gouvernance

Commission agro-écologique (CAE)

- Parties prenantes : État, Région, Office de l'eau, organismes agricoles, organismes de développement agricole (CA, ONVAR), associations …
- coprésidence Etat – Conseil départemental
- copilotage DAAF-DEAL, + OLE et services du CD
- orientations stratégiques et feuille de route
- articulation avec comités CASDAR/PDRAR et PDRR : cohérence
- orientations AAP régionaux lancés par DAAF-DEAL, OLE, CD ou autres
- groupes de travail

⇨ doit être simplifiée par rapport à l'existant
⇨ permettre des liens opérationnels entre les ≠ politiques publiques
⇨ permettre une subsidiarité suffisante au niveau des territoires

Mise œuvre Ecophyto II

Instance régionale de gouvernance

Comité des financeurs :

- Composition : DAAF-DEAL, OLE, CD et autres
- reçoit les demandes de financement des projets présentés
- gère la mécanique financière
- chaque financeur soumet à ses instances de gouvernance les propositions de financement qui le concernent
- rend compte auprès de la CAE des projets financés
- informe la CAE de l'évolution du tableau emplois/ressources.

⇨ se **répartir** les actions et projets à financer

⇨ rendre **cohérentes les règles** de financement

Mise œuvre Ecophyto II

Proposition schéma Instance régionale de gouvernance

Commission agroécologie (CAE)

Présidence : Préfet – Conseil départemental

Composition : ensemble des parties prenantes du plan Ecophyto au niveau régional

Rôle :

- définit les orientations stratégiques et écrit la feuille de route régionale d'action publique sur la réduction des phytos, en cohérence avec les orientations nationales
- assure la cohérence entre les plans et programmes déclinés localement et le plan Ecophyto 2
- valide les orientations des appels à projets régionaux
- vérifie la conformité et l'utilité des financements sur l'enveloppe des 30 M€.

Animation administrative DAAF-DEAL

Coordination du plan et lien opérationnel continu entre les différents pilotes

Préparation des CAE

Instances de gouvernance Conseil départemental Office de l'eau

Rend compte

Transmet le tableau emploi-ressources

Organise le travail régional et définit les modalités de travail des groupes de travail

Rend compte

Office de l'eau, DAAF, DEAL, conseil départemental :

Lancent les appels à projets

Sélectionnent les projets à financer, sur la base de la stratégie définie par la CAE

Transmettent les projets à financer

Comité des financeurs

Composition : DAAF, DEAL, Conseil départemental, office de l'eau

Prépare la planification budgétaire

Élabore le tableau emplois/ressources

Groupes de travail par action ou groupe d'actions

Présidence, composition, rôle : à définir au niveau régional

Mise œuvre Ecophyto II

Maintien des objectifs : sécuriser l'utilisation des phytos et assurer le continuum recherche-développement-transfert :

- Conduire en parallèle le programme sur les usages mineurs et le développement de méthodes alternatives
- Développer des moyens adéquats et performants pour assurer le transfert et la communication
- Optimiser la coordination des actions et Surveiller la cohérence des programmes
- Assurer la continuité et le suivi des actions menées
- Définir une stratégie de protection des végétaux

⇨**Plan d'actions à écrire**

Mise œuvre Ecophyto II

Calendrier

- Constitution de la CAE ou maintien du CROS
- Lien avec le futur COSDA
- Constitution du comité des financeurs
- Application notes de cadrage validées et cadre réglementaire
- Constitution et réunions de groupes de travail
- Écriture de la feuille de route
- Présentation et validation en CAE/CROS en sept. 2016

Actions Ecophyto pour 2016

2016 : Année de transition / Continuité des actions

Axe 1 : Suivi des ventes, Enquetes pratiques culturales

Axe 2 : Réseau DEPHY : réengagement

Axe 3 : Projets de recherche en cours

Axe 4 : Certiphyto (renouvellement) Formations en agro-écologie

Axe 5 : BSV (prédictif, seuils, format), CRES

Axe 6 : Expérimentation usages mineurs/vides et méthodes alternatives, ETP Transfert, Collecte EVPP / Filière pérenne

Axe 7 : Projet ZNA, changement de pilote

Axe 8 : CROS, note de suivi (bilan de la V1)

Axe 9 : Enquête pratiques protection (EPI)

Discussion

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

ÉCOPHYTO
RÉDUIRE ET AMÉLIORER
L'UTILISATION DES PHYTOS

Merci pour votre attention